

VILLE DE
VERS PONT DU GARD



POLICE MUNICIPALE
5 Rue GRAND DU BOURG
30210 VERS PONT DU
GARD
Tél: 04 66 22 80 55

NATURE DES FAITS:

Mise en péril d'un bâtiment
communal

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Maire (1ex.),
- Archives du service (1ex),

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

N°2024-03-60 du 12/03/2024

(Article 429 et 537 du Code de Procédure Pénale)

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à onze heures et quinze minutes
Nous soussigné(s) Nathan AMGHAR Chef de service de police municipale
principal de 1ère classe,

Agent de police judiciaire adjoint dûment agréé et assermenté,
revêtu de notre uniforme et en résidence à VERS PONT DU GARD

Vu les articles :

- **L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **21, 21-2°, 21-2, 73 et 78-6 du Code de Procédure Pénale,**
- **L511-1 à L515-1 du Code Sécurité Intérieure,**

Vu les instructions reçues, rapportons les opérations suivantes :

--- Ce jour le 12 mars 2024 à 10h00 procédons à l'affichage de l'arrêté
municipal n°2-2024-043 du 12 mars 2024 portant interdiction d'accès dans
l'enceinte du bâtiment communal de l'ancienne école ainsi qu'à l'intérieur de
toutes les parties communes---

--- Cette interdiction fait suite à l'effondrement d'un mur mitoyen entre la parcelle
OB0434 appartenant à la commune de Vers-Pont-du-Gard et la parcelle OB043
appartenant à Monsieur Alan RIDGEWAY domicilié au 8 impasse des Lilas à
Vers-Pont-du-Gard---

--- La mesure visant la sécurité des personnes est établie par lettre de mise en
péril faite le 11 mars 2024 par Monsieur Joël TANGUY en sa qualité d'architecte-

--- Par conséquent le 12 mars 2024 à 8h00, des barrières sont disposées
devant les portes d'accès avant et arrière du bâtiment ainsi que sur les deux
portails d'accès. Un affichage de l'arrêté est fait à chaque entrée. L'alimentation
en électricité a été interrompue---

--- Les personnels des associations qui utilisent les locaux sont avisées de
l'interdiction d'accès jusqu'à nouvel ordre---

--- Fin de constatation---

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire de VERS PONT DU GARD.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous
jugerez utiles.

Fait et clos à VERS PONT DU GARD
Le 12/03/2024

L'agent de police judiciaire adjoint
NATHAN AMGHAR

Vu et transmis le 12/03/2024, par le chef de service.



Effondrement mur / Affichage arrêté interdiction d'accès



Accès arrière



Accès avant



Accès avant



Accès arrière



Accès arrière



Vue depuis parcelle privée OB 0435



Parcelle OB0435



Parcelle OB 0435



Parcelle OB 0435